



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures



N°05
04/08/2017



Animateur filière

Anna LABARRE
FREDON Limousin
anna.labarre@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction *intégrale*
de ce bulletin autorisée.
Reproduction *partielle*
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Jardins, espaces végétalisés
et infrastructures - Edition
Hors littoral N°5
du 04/08/2017 »



Edition Nouvelle-Aquitaine hors littoral

Départements 16/19/23/24/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Collectivité, particulier, professionnel : venez rejoindre le réseau d'observateurs-trices !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos observations de maladies, ravageurs ou végétaux qui vous paraissent intéressants.

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

- **Pyrale du buis** : risque élevé.
- **Scarabée japonais** : pas encore signalé en France. Note nationale présente avec ce BSV.

Espèces exotiques envahissantes

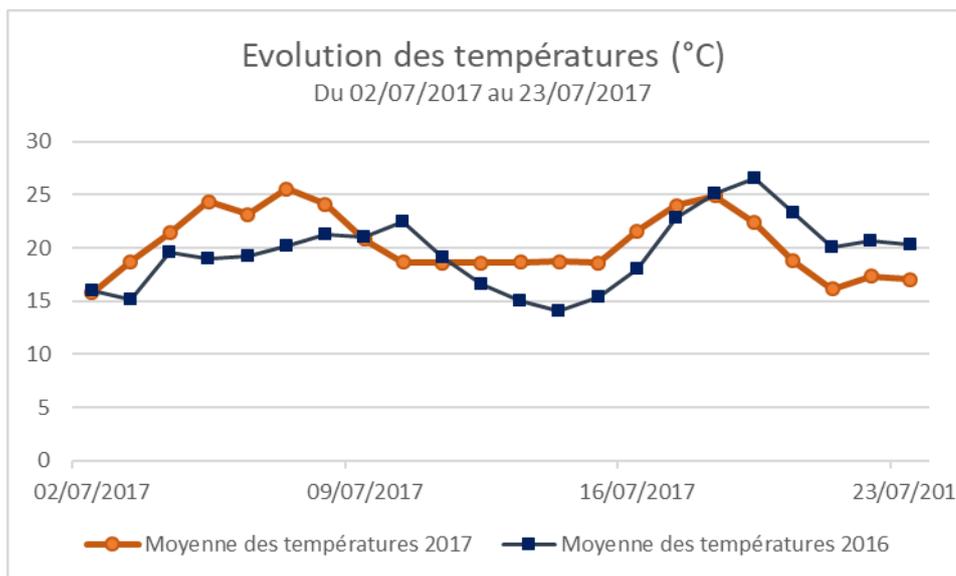
- **Berce du Caucase** : attention, plante allergisante.

Autres informations

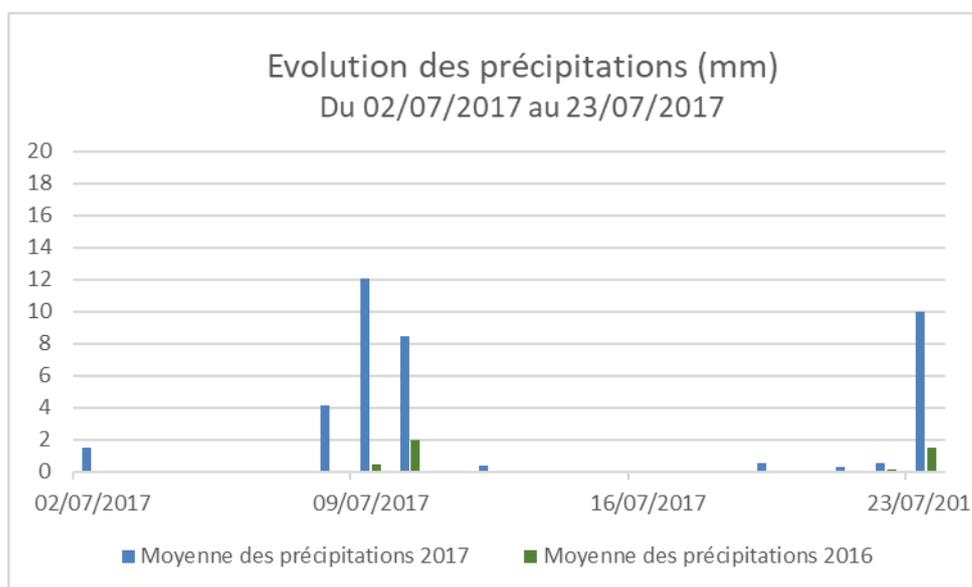
- **Perte d'écorce des platanes** : phénomène naturel.

Bilan climatique

Le mois de juillet a été marqué par des températures de saison, mais un ensoleillement faible à moyen, et des précipitations contrastées.

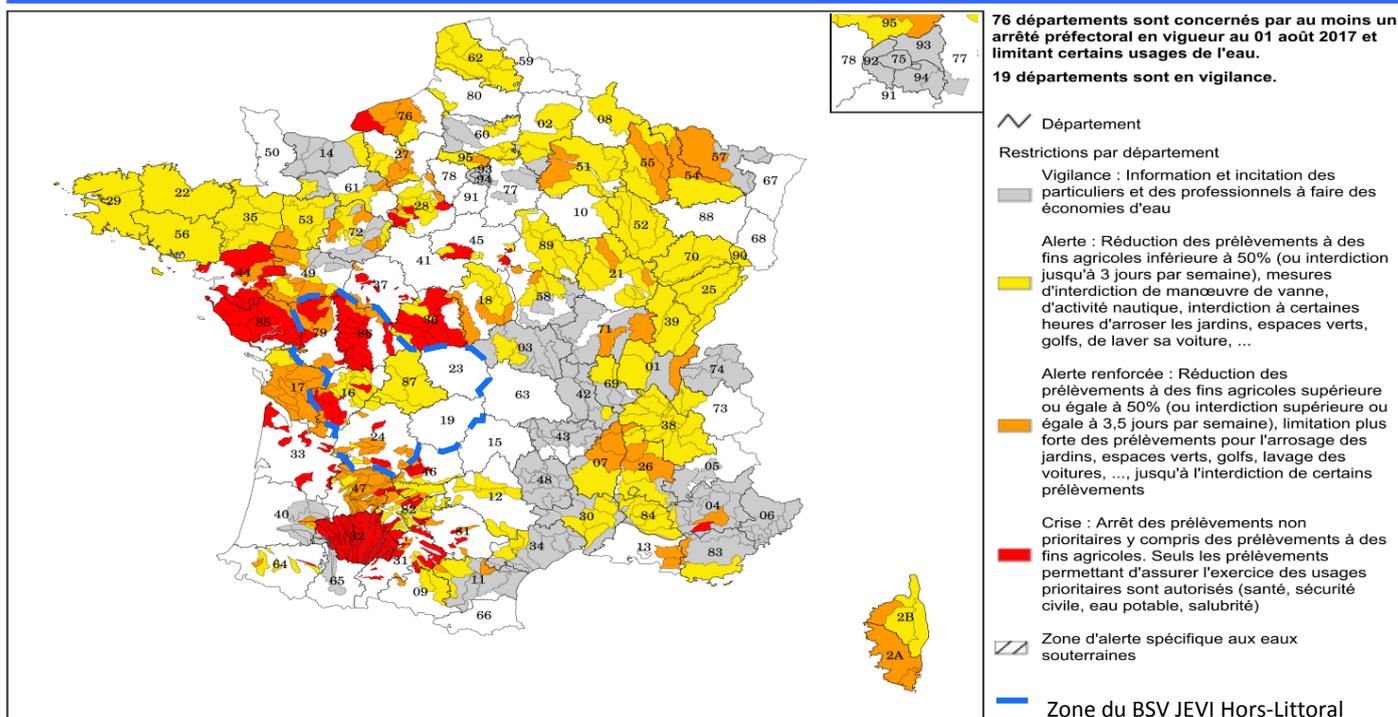


En France, la température moyenne du mois de juillet 2017 a été d'environ 21.5°C. Localement, le pic de chaleur du 17 au 19 juillet a été suivi d'une baisse brutale des températures, avec une perte moyenne de 9°C en seulement 3 jours.



Les précipitations observées ont été concentrées en deux périodes distinctes. Les précipitations en Haute-Vienne n'ont pas permis de lever les arrêtés de limitation des usages de l'eau (voir page suivante).

Le bilan climatique a été réalisé grâce aux stations météo de Boussac, Dun le Palestel, Magnac Laval, Coussac Bonneval, Verneuil, Objat, Lubersac et Naves.



Sur les 7 départements concernés par ce BSV, 4 présentent des zones en situation de crise : les Deux-Sèvres, la Charente, la Vienne, et la Dordogne. Dans ces zones, les prélèvements d'eau non prioritaires sont interdits (y compris à des fins agricoles). La totalité de la Haute-Vienne est en situation d'alerte, et présente donc des mesures de réduction des prélèvements, ainsi que certaines interdictions d'arrosage des jardins et espaces verts.

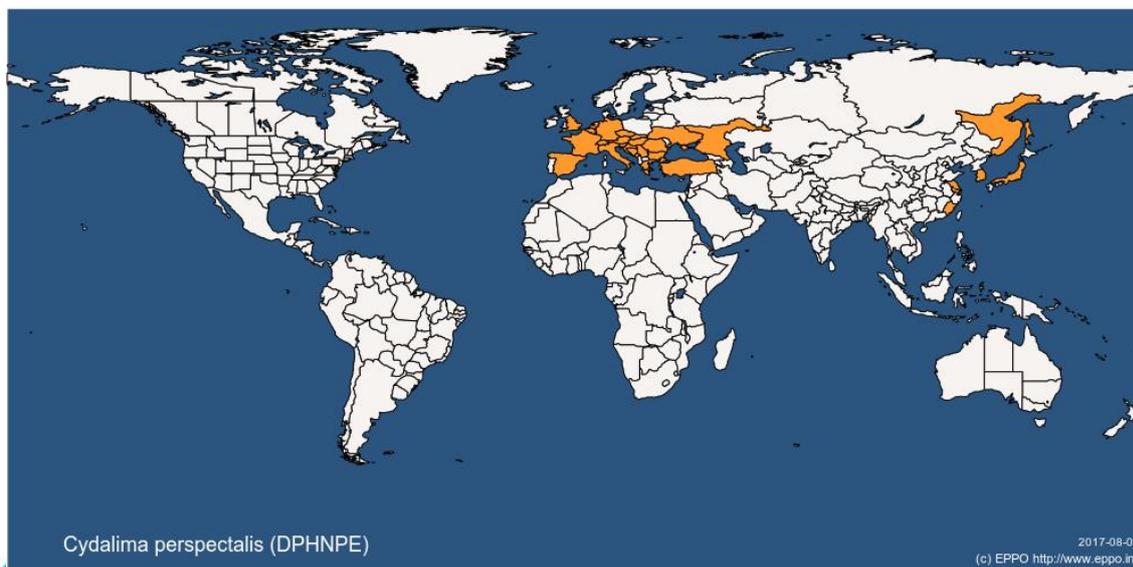
Les techniques comme le paillage, qui limitent la consommation d'eau, sont à développer.

Ravageurs

• Pyrale du buis

La pyrale du buis, *Cydalima perspectalis*, est un papillon nocturne originaire d'Asie orientale. Cette espèce est présente en France depuis 2008, et elle est désormais signalée dans la plupart des départements français. C'est un organisme nuisible non réglementé.

Sur la carte ci-après, les pays dans lesquels la présence de la pyrale du buis est avérée sont en orange.



Cycle biologique

Les chenilles de la pyrale du buis passent l'hiver dans des cocons. Au printemps, dès les mois de mars/avril, les chenilles sortent de leur diapause hivernale et commencent alors à se nourrir. Les chenilles sont jaunes à vert foncé, ont une tête noire et sont striées longitudinalement de bandes blanches et noires. Elles peuvent mesurer jusqu'à 5 cm.



Chenilles de pyrale du buis - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin (gauche) / R. Rapp (droite))

Au bout de 3-4 semaines, les chenilles évoluent en chrysalides, d'où vont émerger les papillons, une dizaine de jours plus tard. C'est le stade adulte, aussi appelé imago.



Chrysalide et papillons de pyrale du buis - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : D.Fourré (gauche) / Y. Dufлот (droite))

Les papillons peuvent être entièrement bruns, mais ils sont le plus souvent blancs bordés de brun. Ils ont une durée de vie d'environ 2 semaines, durée pendant laquelle ils vont se reproduire, puis pondre leurs œufs sur la face inférieure des feuilles.



Œufs de pyrale du buis - *Cydalima perspectalis*

(Crédit Photo : D. Fourré)

Les œufs vont éclore au bout de quelques jours, et le cycle reprend. Les pyrales entrent en diapause hivernale lorsque les températures diminuent, à l'automne.

En France, 2 à 3 générations de pyrales du buis sont observées par an.

En Haute-Vienne et en Corrèze, des nouveaux sites d'attaques de pyrales du buis ont été constatés (jardins, haies de buis...). Il s'agit de la première attaque observée sur ces sites.

En Dordogne, une pullulation de pyrales de buis dans les sous-bois de buis sauvages a été observée. Les pyrales ont dévoré le feuillage des buis, mais aussi leur écorce, ce qui fait craindre une mort des végétaux.



Buis sauvages attaqués par la pyrale du buis en Dordogne

(Crédit Photo : A.Labarre – FREDON Limousin)

Dans le cas d'une habitation à proximité de buis sauvages, des centaines de pyrales se sont agglutinées sur les murs. Les hypothèses avancées sont la recherche de fraîcheur lors des fortes températures, et la recherche de nourriture, les buis étant complètement défoliés.

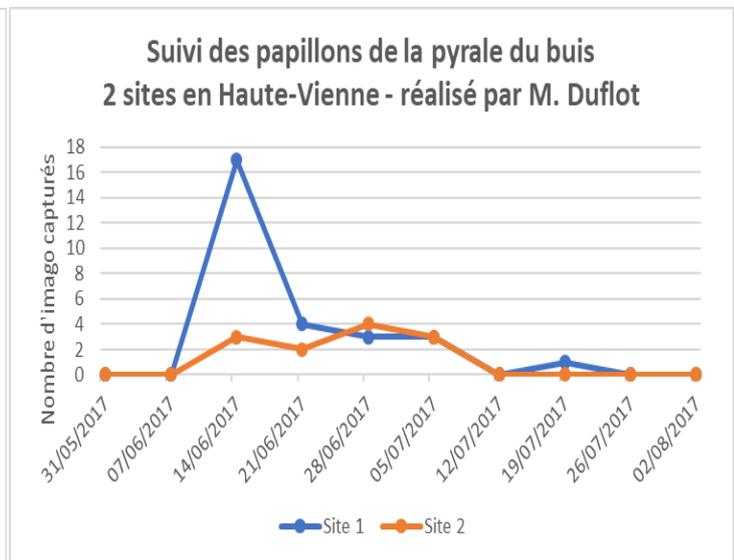
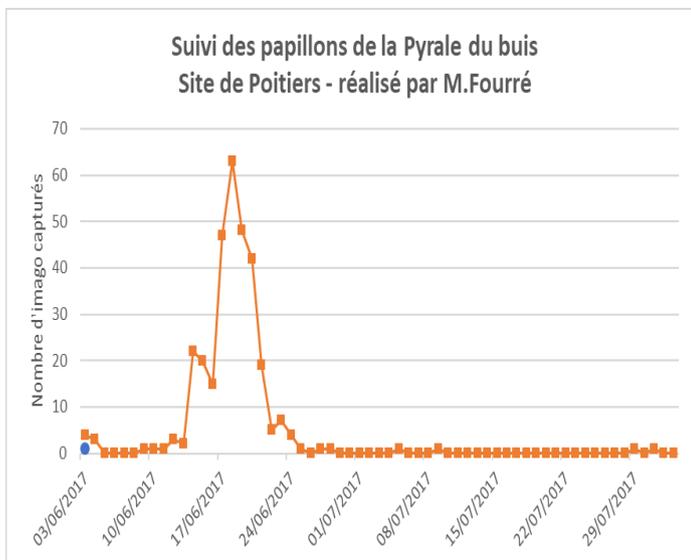
Enfin, des observateurs en Dordogne font état d'attaques de pyrales du buis sur d'autres végétaux. Ces végétaux se trouvent systématiquement à proximité des buis défoliés. Les végétaux présentent des traces de morsure, et de nombreux fils collants.



Présence de pyrale sur d'autres végétaux que le buis

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

En Asie, les pyrales ont pu être observées sur houx et sur fusain. En Europe, seuls les buis semblent être touchés pour l'instant, mais ces dernières observations peuvent être le signe d'une tentative de diversification alimentaire des pyrales du buis. Ce phénomène est à observer attentivement lors des prochaines attaques des pyrales.



Sur 2 sites, le pic de vol de la première génération des pyrales du buis a été observé mi juin.

Méthode prophylactique :

- Avant d'acheter ou de planter des buis, bien vérifier qu'ils sont sains. Faire particulièrement attention lors de foires aux plantes dans lesquelles des végétaux porteurs de la pyrale (notamment sous formes d'œufs) peuvent être échangés sans contrôles.
- Des biostimulants peuvent rendre les buis plus résistants

Méthodes de gestion :

- Durant l'hiver et entre deux cycles :
 - Retirer les feuilles mortes et autres débris accumulés autour du buis. Les détruire (broyage fin, incinération en conteneur fermé). Ne pas les composter (risque de propagation de la pyrale du buis).
 - Si l'infestation est limitée, il est possible de retirer les chenilles manuellement et/ou d'utiliser un jet d'eau sous pression.
- Dès la sortie de l'hiver, installer des pièges à phéromones. Ces pièges, en imitant les phéromones de la femelle, attirent les papillons mâles. Ces pièges sont utilisés pour un suivi des populations de pyrales.
- Il existe des produits de biocontrôle adaptés. La liste des produits de biocontrôle est disponible via ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-635>.

Évaluation du risque : risque élevé. De nouveaux sites attaqués par la pyrale du buis sont signalés. Buis sauvages très touchés.

Espèces exotiques envahissantes

• Berce du Caucase

La berce du Caucase, *Heracleum mantegazzianum*, est une plante herbacée pouvant atteindre 2 à 5 mètres de hauteur.

La plus grande des ombellifères d'Europe est hautement allergisante après un contact avec le suc de la plante. Cela peut provoquer, sous l'effet de l'exposition du soleil, de graves lésions de la peau (cloques, gonflements, irritations, rougeurs...).



Berce du Caucase – *Heracleum mantegazzianum*

(Crédit Photo : C. Goutieras – FDGDON Haute-Vienne)

Elle se trouve dans les milieux frais et humides, tels que les berges, les lisières forestières ou encore les fossés.

La Berce du Caucase fleurit de juin à septembre. L'inflorescence en ombelle a plus de 30 rayons, composée de petites fleurs blanches. Les feuilles, qui peuvent être de très grande taille, sont dentées, très découpées, et se terminent généralement avec une pointe fine.

La tige, bien que creuse, est robuste. Elle présente des poils et des taches rouges.

Confusion possible avec la Berce commune (*Heracleum sphondylium*). Trois caractéristiques permettent de la différencier de la Berce du Caucase : elle ne dépasse pas 1m50, sa feuille est lobée et non dentée, et l'ombelle fait moins de 30 rayons.



Berce commune

(Crédit Photo : C. Goutieras – FDGDON Haute-Vienne)

Méthode prophylactique :

- Eviter son implantation en limitant les échanges de déblais ou remblais.

Méthode de gestion :

Attention à bien se couvrir (gants, masque pour le visage, combinaison) afin d'éviter les accidents liés au contact avec la plante. Travailler si possible à l'ombre.

- Fauche répétitive avant la production de graines, au ras du sol. C'est une opération à répéter durant plusieurs années (les graines de berce du Caucase ont une durée de vie dans le sol de plusieurs années).
- Dégager les racines et les sectionner à une profondeur d'environ 20 cm dans le sol afin de les affaiblir

L'utilisation de produits phytosanitaires n'a pas fait preuve de résultats satisfaisants : elle est fortement déconseillée.

Évaluation du risque : Risque élevé. Une personne de Creuse a été sévèrement brûlée lors d'un débroussaillage.

A noter :

Mercredi 13 septembre à la salle des associations de St Laurent sur Gorre (87), journée d'information à la reconnaissance et la gestion des plantes exotiques envahissantes avec une sortie sur le terrain

De 9h30 à 12h pour les agents des collectivités, et de 14h30 à 17h pour les particuliers. Inscription au 05 55 04 64 06, en précisant « BSV JEVI ».

Autres informations

- **Perte d'écorce du platane**

Plusieurs observations de pertes d'écorce de platanes en grande quantité ont été réalisées. Sans autres symptômes pouvant être le signe d'une maladie ou d'un ravageur, il s'agit d'un phénomène naturel.

Cette perte d'écorce (appelée desquamation) a lieu chaque année, avec une intensité variable. Elle est due à la croissance de l'arbre : ce dernier se sépare de l'écorce devenue trop petite, et en produit une nouvelle.

En 2017, ce phénomène naturel est très intense, et ce, dans toute la France. De grandes quantités d'eau ont permis aux arbres cette forte croissance, suivies de périodes de sécheresse qui ont accéléré le processus de desquamation, souvent plus visible sur les faces des troncs exposés au soleil.

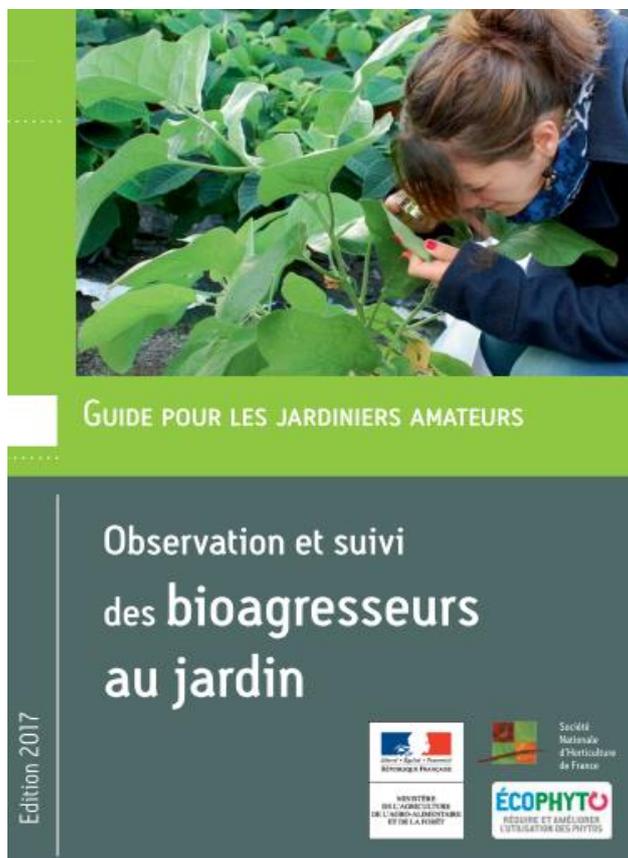


Desquamation du platane

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

- **Guide d'observation et suivi des maladies et bioagresseurs au jardin**

Avis aux jardiniers amateurs : le Guide d'observation et suivi des bioagresseurs au jardin – édition 2017, destiné à la reconnaissance des maladies et des bioagresseurs affectant les plantes des jardins, est disponible à cette adresse : <https://www.jardiner-autrement.fr/wp-content/uploads/2017/06/maj4-guide-epidemio-v1.pdf>



Prochain BSV JEVI Hors-Littoral le 1 septembre 2017

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Edition Hors littoral - sont les suivantes :
Services Espaces Verts de Périgueux, Boussac-Bourg, Ayen, Ussel, Limoges, St Junien, Aubas ; IFCE Pompadour ; particuliers

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".